

Séance du 30 juin 2026

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Présidente

Membres élus le 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : Vote à bulletin secret

Convocation du : 22 juin 2026
Date d'affichage : 23 juin 2026

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 07/07/2026 et publication du
07/07/2026.

Délibération N° 04-26-10

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Présidente,

Mmes CIESIELSKI Magali, MALECHA Sandrine, maire-adjointes,

Mmes DUMOTIER-WARTEL Caroline, MICHEL-DUBOIS Fabienne,
LEROY WOLOSZ Angélique, RIOU Sandrine, conseillères municipales,

Mmes RABAEY Emmanuelle, GAC Mélanie, CAPPOEN Marion (absente
entre 18h25 et 19h14), M. COLLÉRIE Jean-Claude, membres.

Absent excusé et représenté : M. ARCHIE Patrick

Absente excusée et non représentée : Mme RUBY Valérie

Secrétaire de séance : Mme MALECHA Sandrine

OBJET

**ELECTION D'UN(E) VICE-PRESIDENT(E) ET D'UN(E) VICE-
PRESIDENT(E) DELEGUE(E)**

Le conseil d'administration du C.C.A.S de Thumeries ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles
L 123-6 et R 123-18 ;

Le maire, président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il
doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président et un vice-
président délégué.

Il demande aux candidats au poste de vice-président de se déclarer :

Est candidate : Mme Sandrine MALECHA.

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président au
scrutin secret.



1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 12

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Madame Sandrine MALECHA a obtenu 12 voix.

Madame la Présidente déclare Madame Sandrine MALECHA, élue Vice-Présidente du C.C.A.S.

Il demande aux candidats au poste de vice-président délégué de se déclarer :

Est candidat : M. Patrick ARCHIE.

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président délégué au scrutin secret.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 12

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

M. Patrick ARCHIE a obtenu 12 voix.

Madame la Présidente déclare Monsieur Patrick ARCHIE élu Vice-Président Délégué du C.C.A.S.



Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil d'Administration repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire,



Sandrine MALECHA.

La Présidente,



Nadège BOURGHELLE-KOS.

